

DROITS ET REDEVANCES 2019

Répertoire des Métiers / Centre de Formalités des Entreprises

PRESTATIONS ET REDEVANCES 2019	Droits RM	Assistance		TOTAL
		HT	TTC	
Immatriculation y compris transfert d'une autre CMA	132	65	78	210 €
Délivrance de la carte d'ambulant				15 €
Inscription complémentaire (<i>inscription Ets secondaire, conjoint-collaborateur</i>)	66	50	60	126 €
Création d'un établissement hors ressort	66	50	60	126 €
Modifications n'impactant pas le RM		50	60	60 €
Accompagnement formalités micro entrepreneur (immatriculation, modification)		41,67	50	50 €
Modification adresse suite décision municipale				0
Cessation d'activité				0

EIRL Déclaration d'affectation du patrimoine pour Artisan	
Dépôt déclaration (hors immatriculation)	42 €
Inscription modificative de la déclaration	21 €
Notification déclaration à un autre registre	8 €
Dépôt des comptes annuels	6,50 €
Copie des comptes annuels	6 €
Extrait d'inscription de la déclaration	2,60 €

AUTRES PRESTATIONS

Attestation de qualification professionnelle	60	72	72 €
Délivrance titre Maître Artisan			0
Extrait RM pour le ressortissant			0
Extrait RM pour un tiers *			10 €

Abonnement annuel aux mouvements du RM (envoi électronique) *		160 €
Extraits du fichier (listing) * Prestation dont la commercialisation est provisoirement suspendue en attendant les précisions sur les modalités d'application de la RGPD.	Tarif par contact	0,20 €
	Facturation minimum	20 €
	Liste entière	900 €
<i>*Gratuité pour les OP des métiers de l'artisanat et les collectivités territoriales conventionnées avec la CMA</i>		

Droits RM (Art. 1601 du code général des Impôts) Plafond annuel de la Sécurité Sociale 2019= 40 524 € soit un droit fixe de 132 €. Arrêté du 11/12/2018 publié au JO du 15/12/2018

Assistance Au-delà de ses obligations (circulaire du 30 mai 1997) et ce depuis toujours, le Centre de Formalités des Entreprises vous accompagne dans les formalités. L'assistance est la sécurisation de vos formalités : diagnostic de conformité des éléments renseignés et des justificatifs fournis, suivi personnalisé dans le cadre du traitement du dossier. Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'assistance, précisez-le dans votre courrier d'accompagnement.

A noter que : Votre mail doit figurer sur le courrier d'accompagnement du dossier pour recevoir les documents utiles à cette adresse.